

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de Souvigné, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souvigné sous la Présidence de Monsieur Eric PREVOST, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 15

Vote : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

Date de la convocation : 20 avril 2026

Présents : Eric PREVOST, François Xavier DABAN, Ludovic BERGER, Virginie BOISSELET, Bernard De LOYNES, Laurent ROUSSEAU, Céline SOUCHE, Adeline SILLAS, Jean WARNET et Maeva DREVIN.

Excusés : Aurélie CAMY (donne pouvoir à V. BOISSELET), Sophie BRIERE (donne pouvoir à E. PREVOST), Anne GAUDIN (donne pouvoir à B. De LOYNES), Jérôme DAVID (donne pouvoir à Ludovic BERGER), Adeline SILLAS (donne pouvoir à François Xavier DABAN) et Jérémy MORIN (donne pouvoir à Maeva DREVIN).

Absent : /

Secrétaire de séance : François Xavier DABAN.

Auxiliaire : Florence DURAND, Secrétaire Générale.

D202604.01 Approbation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la maquette budgétaire du CFU 2025 ;

Vu la note de présentation des informations financières du CFU 2025 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver et de voter le Compte Financier Unique.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, visant à se substituer au Compte de Gestion et au Compte Administratif de façon généralisée dans les collectivités locales depuis l'exercice 2025.

Il rappelle également que la commune a expérimenté depuis 2022 le plan comptable M57/Compte Financier Unique (CFU).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte financier unique dressé par le receveur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal examine le CFU 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	-631 530,53
Recettes	665 343,66
Résultat de fonctionnement	33 813,13
Excédent 2024 reporté (compte 002)	174 444,05
Total : Excédent de fonctionnement	208 257,18

Investissement

Dépenses	-512 018,10
Recettes	466 787,97
Résultat d'investissement	-45 230,13
Déficit 2024 reporté (compte 001)	-11 787,38
Total : déficit d'investissement	-57 017,51
Restes à réaliser (Inv. Dépenses)	-340 318,92
Restes à réaliser (Inv. Recettes)	377 252,40
Besoin de financement	20 084,03

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le CFU du comptable public pour l'exercice 2025 ;
- de déclarer, que le CFU dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs, soit le compte financier unique 2025, tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 27 avril 2026

Le Maire,
Eric PREVOST

Le Secrétaire de séance,
François Xavier DABAN